



**ZONE URBAINE**

- UH1 Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UH2c Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH3c Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs
- UEf Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX Zone urbanisée à vocation d'activité économique
- UXc Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
- UXi Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

**ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- 1AUH1 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- 1AUH2c Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

Zone à urbaniser à moyen ou long terme.

- 2AUH Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUX Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

**ZONE AGRICOLE**

- A Zone Agricole
- Aa Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

**ZONE NATURELLE**

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
- Ncg Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Ne Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif agers
- Nis Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif agers de sports et loisirs
- Nx Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

**AUTRES**

- Zone soumise à l'interdiction de l'application du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) en application de l'article R.211-1 du CU
- Constructions et ensembles bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural pour lesquelles s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R.421-28 du CU
- Bois et forêts soumis au régime forestier
- Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées
- Zone soumise à un risque d'exposition au plomb
- Périmètre de Projet urbain Partenarial
- Périmètre de suris à statuer

Communauté de Communes Usse et Rhône (C.C.U.R.)  
**Pays de SEYSSSEL DESINGY**

**Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE**

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023 approuvant la modification n°1 du PLU du Pays de Seyssel.

Le Président  
**Paul RANNARD**

PLAN DESINGY Planche 2 DGA	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
<b>ECHELLE 1/5000</b>	N°1 Approuvé le 25.02.2020	N°1 Approuvé le 14.03.23 N°2 N°3	N°1 Approuvé le 09.11.21 N°2 N°3
Mise au point			MISE A JOUR DU BATI Février 2020
territoires DESINGY	CONCEPTION R.E. - DESSIN SARL L'ANEL	FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	A titre informatif Bâtiment cadastré à la date d'approbation du PLU Bâtiment non cadastré à la date d'approbation du PLU